

Les HUG ne respectent pas les décisions du Grand Conseil

Les 8 millions supplémentaires pour des postes sont détournés de leur but

Vu la situation catastrophique des HUG, le parlement a voté le budget 2019 ajoutant 8 millions pour engager du personnel de terrain, notamment des soignant-e-s.

Lors d'une réunion avec les syndicats tenue le mardi 5 février, le directeur des HUG a indiqué que ces 8 millions seraient utilisés pour payer l'annuité et non pour des postes de travail supplémentaires.

En clair : Il y aura « **zéro postes** » de travail avec ces 8 millions !

Or, les HUG doivent respecter les décisions du parlement. Ces 8 millions supplémentaires ont été votés pour l'engagement de personnel et ne peuvent être détournés.

Pour la direction, tout va bien !

Selon la direction, pour chaque poste nécessaire dans les soins, les HUG donneraient 1,2 poste. S'il manque des soignants dans les unités de soins, la « faute » reviendrait au personnel qui « tombe malade ».

Bref, les demandes des soignant-e-s ne seraient pas du tout justifiées !

Or, les 50 millions dépensés chaque année pour payer les agences d'intérim montrent bien que ces commentaires sont aberrants.

Les soignants sont bel et bien obligés de travailler en sous-effectifs et le manque de personnel fixe est énorme. C'est pour cela que les HUG doivent engager plus de 1'000 soignants intérimaires chaque année.

5 jours de carence lors des absences maladie ou accident

Etant convaincue que tout va bien, la direction impose aux unités de soins un délai de carence de 5 jours pour le remplacement des absences maladies et accident.

Cette pression supplémentaire sur les soignant-e-s est inacceptable.

Elle est aussi immorale. En effet, l'assurance accident paie le salaire du personnel accidenté dès le premier jour d'absence. Les HUG font donc du bénéfice sur le dos du personnel.

Vous avez droit à une vie privée

Avec ces 5 jours de carence imposés, les IRES vous téléphonent pour vous faire venir travailler et remplacer les malades pendant vos jours de congé.

Vous n'êtes pas obligés de répondre au téléphone ni d'accepter les demandes de remplacement.

Groupe WhatsApp crée par l'IRES

Récemment un IRES a créé un groupe WhatsApp avec tous les soignant-e-s de son service. Il a informé le personnel qu'il en avait le droit et que cela serait utilisé pour demander des remplacements lors des absences maladie ou accident.

Sachez que cette démarche n'est pas légale. Les IRES n'ont pas le droit de vous ajouter, sans votre accord, à des groupes WhatsApp.

Vous avez droit au secret médical

Vu les énormes pressions exercées sur le personnel, les absences maladie explosent. Quand vous téléphonez pour annoncer votre absence, il n'est pas rare que l'IRES demande « qu'est-ce que vous avez » comme maladie.

Si vous répondez, certains se permettent de faire des commentaires y compris sur le délai de guérison.

Sachez que vous avez droit au secret médical. Vous n'êtes pas obligés de répondre aux questions posées par l'IRES sur l'origine de votre maladie ou votre accident.

Une seule solution : la mobilisation !

Nous sommes devant un mur. La direction ne veut rien entendre des besoins du personnel. Le seul chemin possible est la mobilisation.

Comme les soignant-e-s du pool de remplacement et le personnel des urgences de pédiatrie, organisez-vous autour de notre syndicat afin de faire valoir vos droits.

Nous contacter, vous informer :

David Andenmatten, groupe SSP-HUG, 076 615 50 68

Sabine Furrer, secrétaire syndicale, s.furrer@sspge.ch

Martin Malinovki, terrain, 076 576 8420

Web : <https://geneve.ssp-vpod.ch/secteurs/sante/hug/>

Facebook : facebook.com/ssp.geneve

Vous syndiquer en ligne: <https://geneve.ssp-vpod.ch/nous-rejoindre/adhesion/>